

Horizon pluriel

Tous acteurs de la santé en Bretagne



Espaces publics...



n° 35

... un cadre de vie pour tous



*“L'être humain est une réalité complexe
qui inscrit dans son environnement
une nécessaire diversité.”*

Yves Bonnefoy

« Une ville finit par être une personne. »

Victor Hugo

Éditorial

- 3** Les espaces publics, entre partage et relégation : quelle place pour la promotion de la santé ?

Témoignages

- 4** " Confluences 2030 " : créer un coeur urbain
- 6** Des espaces de jeux attractifs et épanouissants
- 8** Personnes âgées, actrices et usagères des espaces publics
- 10** " Le Lieu Du Quartier " à Auray : rompre l'isolement et renforcer le lien social
- 11** Les Marches des fiertés : pour " sortir du placard ", montrons-nous dans la rue !

Analyse

- 12** Espaces publics : des usages différenciés
- 14** Espaces publics favorables à la santé : antagonismes et contradictions
- 16** Dans l'espace public, l'alcool sans modération ?

Controverse

- 18** Déambulations 2025

Marque-page

Horizon Pluriel est une publication de l'IREPS Bretagne

4 A rue du Bignon, 35000 Rennes, contact@irepsbretagne.fr

Cette publication est disponible en ligne : <http://www.irepsbretagne.fr>

Horizon Pluriel est édité avec le soutien de l'ARS Bretagne.

Diffusion gratuite, ne peut être vendu.

Directrice de la publication : Marick Fèvre

Rédactrice en chef : Magdalena Sourimant

Comité de rédaction : Isabelle Arhant, Christine Ferron, Marick Fèvre, Gérard Guingouain, Thierry Prestel

Remerciements à : Guylaine Benech, Marjorie Chanlot, Catherine Girard, Anne Laurent, Pierre-Olivier Lefebvre, Anne Milvoy, Julie Romagon, Hervé Strilka

Documentation : Flora Carles-Onno

Conception graphique : Magdalena Sourimant, Alexandre Bourdeu

Crédits illustrations : voir pages correspondantes

Impression : Imprimerie du Rimon (35)

Horizon pluriel
ISSN 1638-7090



Pour vous abonner à *Horizon Pluriel*, rendez-vous sur le site internet de l'IREPS Bretagne : www.irepsbretagne.fr > Nos ressources et prestations > Productions

LES ESPACES PUBLICS, ENTRE PARTAGE ET RELÉGATION : QUELLE PLACE POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ?

Qu'appelle-t-on « espaces publics » ? Il s'agit des « *endroits accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité. Ce sont des rues et des places, des parvis et des boulevards, des jardins et des parcs, des plages et des sentiers forestiers, campagnards ou montagneux, bref, le réseau viaire¹ et ses à-côtés qui permettent (en principe) le libre mouvement de chacun, dans le double respect de l'accessibilité et de la gratuité* ». ² Ce sont des espaces de vie, des lieux créés ou modifiés intentionnellement, reflétant une vision des relations humaines et un projet de société.

Il y a tout lieu de s'interroger sur la vision et le projet que reflètent ces espaces, dont l'accès se trouve affecté de multiples manières : rues ou plages privatisées, quartiers retranchés derrière des grilles, usage réglementé, soumis à des autorisations ou des permissions, lieux « sécurisés » par des vigiles ou des caméras, restriction des droits à manifester, se réunir ou faire la fête, raréfaction des bancs publics ou des sièges permettant de s'allonger, espaces infrasonores ou « couvre-feux » destinés à disperser la jeunesse... En plus d'influencer négativement le « vivre ensemble », cet aménagement des espaces publics affecte durement « *les personnes qui ont le plus besoin de la rue, car elles n'ont que peu d'accès à des espaces privés, qu'il s'agisse de domicile, d'un lieu de travail ou de lieux de loisirs* » ³. En cela, il accroît les inégalités sociales et de santé.

La notion d'espaces publics promoteurs de santé intègre explicitement l'idée selon laquelle les lieux et conditions de vie exercent une influence majeure sur la santé de la population. Plus encore, cette notion s'inscrit dans les tout derniers développements de la promotion de la santé qui, au lieu de considérer le contexte

“ Il y a tout lieu de s'interroger sur la vision et le projet que reflètent ces espaces, dont l'accès se trouve affecté de multiples manières... ”

d'implantation comme une toile de fond pour l'intervention, le prend en compte comme une partie intégrante de cette dernière. Plus que des contenants, les espaces publics sont « des contenus de l'expérience sociale » ⁴, les produits d'un contexte social, culturel et politique, sur lequel la promotion de la santé s'engage précisément à agir.

Plusieurs caractéristiques constituent les espaces publics comme un maillage promoteur de bien-être et de qualité de vie pour tous ⁴. L'accessibilité et la convivialité pour tous sans distinction d'âge, de sexe ou de catégorie sociale sont des caractéristiques très importantes, mais il y en a beaucoup d'autres : la beauté et la variété de ce qu'ils donnent à voir et à entendre, leur caractère aisément praticable, la possibilité d'y exercer des jeux ou des activités sportives... sans oublier leur inscription dans une histoire - un passé, un devenir - et la possibilité pour chacun de se les approprier à sa manière.

Les pouvoirs publics ont évidemment un rôle crucial à jouer en cette matière. Mais l'occupation des espaces publics est en réalité l'affaire de tous. La gestion des intérêts divergents des uns et des autres quant à la jouissance de ces espaces impose l'ouverture de débats participatifs permettant la consultation et l'expression de toutes les parties prenantes. Cela aussi constitue un enjeu majeur pour la promotion de la santé et pour la vie démocratique. ■

CHRISTINE FERRON

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE LA FNES

(FÉDÉRATION NATIONALE D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ)

¹ c'est-à-dire tous les équipements de voirie destinés à un usage public et gérés par une collectivité

² Paquot T. L'espace public. Paris : La Découverte, 2009

³ Poncela P. La pénalisation des comportements dans l'espace public, Archives de politique criminelle 2010/1 (n° 32), p. 5-21.

⁴ Lee ACK, Maheswaran R. The health benefits of urban green spaces : a review of the evidence. Journal of Public Health, 2011 ; 33 : 2.



© Gelpstock / Jacob Lund / photomontage : AB - Irep Bretagne



Se divertir ou plus simplement se balader au bord de l'eau, résider ou séjourner, entreprendre et innover...

« Confluences 2030 » : créer un cœur urbain

Catherine Girard, cheffe de projet à Redon Agglomération et Marjorie Chanlot, chargée de mission santé

Confluences 2030 est un projet partenarial de renouvellement urbain des quartiers portuaires de Redon et Saint-Nicolas-de-Redon. Par leur histoire économique et sociale commune intimement liée aux voies d'eau, ces deux collectivités ont hérité d'un patrimoine remarquable, mais aussi de friches industrielles situées en cœur de ville à partir desquelles une nouvelle histoire doit se construire.

Se cultiver, se divertir ou plus simplement se balader au bord de l'eau, résider ou séjourner, entreprendre et innover... voici l'ambition pour cet espace en mutation porté par trois collectivités, Redon, Saint-Nicolas-de-Redon et Redon-Agglomération qui agissent dans le respect et la complémentarité de leur compétences respectives.

Cet espace, habité mais aussi investi par différentes activités culturelles et de loisirs permanentes ou éphémères, ne laisse pas indifférents les habitants des quartiers, mais aussi du territoire.

Situé au carrefour de deux régions et trois départements, l'avenir de ce quartier intéresse et est révélateur d'une envie de renouveau. A lui seul, il est un « concentré » de toutes les problématiques de ce territoire et constitue un laboratoire d'innovation qui mobilise de nombreuses attentions.

La transversalité de l'action a nécessité la création d'une mission de coordination pour orchestrer des interventions multiples, associant l'action publique et privée.

Les orientations du projet

Les premières orientations, issues d'une étude préliminaire¹ et validées par les élus en juillet 2017, s'articulent autour de six piliers.

L'un des fondements du projet repose sur la volonté de développer un cœur urbain situé entre ville et nature, dynamique, vivant et accueillant pour tous.

Il s'agira également de favoriser la confluence de populations et d'activités, en proposant des activités innovantes, culturelles, commerciales et de services, en complémentarité avec les autres quartiers de la ville et pour toutes les générations.

Un autre enjeu fort est de vivre avec l'eau, patrimoine identitaire du Pays de Redon, à affirmer et à rapprocher des différents publics. Tout comme il sera nécessaire de révéler le patrimoine historique en lien avec les mutations actuelles.

Enfin, le projet a pour ambition de promouvoir les mobilités douces par l'aménagement des espaces publics partagés pour les piétons et les cyclistes, favorisant une liaison entre les différents quartiers et leur environnement naturel.

Une concertation publique

Au regard des enjeux et en complément d'une dynamique partenariale inaugurant le projet, a été mise en place une démarche de concertation permanente, avec pour objectif de tisser une relation de confiance entre l'ensemble des acteurs, dont les habitants. Cette démarche vise à faciliter l'appropriation la plus large, en inscrivant les usages, attentes et besoins exprimés dans une approche prospective dessinant un cadre de vie de demain.

Ainsi, à l'appui du Conseil de développement, une diversité d'animations contributives a été organisée durant 6 mois, recueillant près de 1 000 participations : conférences-débats, rencontres avec des lycéens, saisine des sessions du Conseil Municipal d'Enfants des deux collectivités concernées...

Toujours dans le souci d'encourager la participation du public, le projet exploite différentes opportunités locales. Une maison éclusière, transformée en lieu de concertation convivial, accueille ainsi l'animation de « Cafés Confluences » hebdomadaires. Une présence a aussi été assurée sur les marchés de Redon et Guémené-Penfao.

¹ Réalisée par le cabinet d'étude Loire Atlantique Développement



* Confluences 2030 est un « méta projet »

... où est recherchée la mise en cohérence de l'action publique avec les politiques sectorielles locales.

Il rejoint ainsi les objectifs du Contrat Local de Santé 2015-2019 de Redon Agglomération visant la création d'un environnement favorable à la santé des habitants, par la mise en synergie de l'ensemble des politiques publiques. Pour renforcer la dimension santé du projet, une réflexion est engagée en partenariat avec les ARS Bretagne et Pays-de-la-Loire, pour définir une méthodologie adaptée : évaluation d'impact sur la santé (EIS) ou analyse de projet pour un urbanisme favorable à la santé.

Les aspirations mises en exergue par les habitants et usagers lors des premières étapes de la concertation publique

Les attentes témoignent à la fois de l'attachement au site et de l'espoir d'un nouvel avenir propice à l'épanouissement de chacun, grâce à des adaptations en matière de mobilités, d'économie et de culture.

Elles confirment les premières orientations identifiées dans l'étude préliminaire, à savoir le rôle structurant de l'environnement naturel du site, l'enjeu des mobilités durables, la place de l'emploi pour rester vivre et travailler « au pays » et attirer de nouveaux habitants et activités économiques. Les propositions élargissent aussi la réflexion aux marqueurs identitaires tels que la convivialité et la culture de vie quotidienne en pays de Redon.

#EpanouissementDeChacun



© Typomaniac

Enfin, la dimension intergénérationnelle de cet espace qui accueillera jeunes, familles, étudiants et personnes âgées et la reconnaissance de la participation citoyenne à la gouvernance de ce projet public, ont été cités comme des attributs d'un renouvellement urbain réussi.

Des lignes de force retenues

La concertation publique est l'opportunité de mettre en exergue des tensions, inhérentes au principe même du développement, entre les espoirs et les craintes des citoyens, entre les ambitions du projet et les possibles. Les expressions laissent entrevoir des arbitrages politiques à venir sur des sujets tels que le rapport au passé, la préservation des patrimoines et notamment des friches, la compatibilité des différents usages ou le degré de participation de toutes les parties prenantes.

Toutefois, cette analyse croisée a mis en évidence des lignes de forces intangibles pour tous les acteurs que sont la gouvernance avec les citoyens et le souhait d'exemplarité environnementale et sociale.

Elle a ainsi permis de fixer un cap aux prochaines phases du projet autour de trois orientations majeures à concilier sur cet espace en devenir : la mixité, l'attractivité et la créativité.

La diversité des composantes de cet espace public sur le pays de Redon et la richesse des expressions de sa population à son sujet, illustrent bien l'intérêt pour des collectivités d'intégrer démarches participatives et transversalité dans les politiques et programmes locaux.

Ce territoire politiquement engagé depuis près d'une décennie pour la promotion de la santé de ses habitants, doté d'un Contrat Local de Santé*, a su saisir l'opportunité de mener une approche socio-écologique et durable de la santé avec ce programme d'aménagement public. Cette maîtrise d'ouvrage devra relever le défi d'une intervention concertée, conciliant différents enjeux de santé, différents milieux de vie, une variété de publics, cela en s'appuyant sur un réseau pluriel d'acteurs et en activant plusieurs politiques locales. Un défi innovant ambitieux, mais qui d'ici 2030 devrait permettre d'atteindre une harmonie pour chacun des usagers et résidents, favorable au bien-être, à la cohésion sociale, à l'intégration et *in fine*, à la santé. ■



© Art_Photo / photoenvol.wordpress.com / photomontage : AB - Ireps Bretagne

Des espaces de jeux attractifs et épanouissants

Anne Milvoy, écologue urbaniste à l'Audiar (Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise)



© wckiw



© Sylvie Thenard



© Pahis



© Halfpoint

Devant le constat d'une désaffection de nombreuses aires de jeux, l'Audiar s'est interrogée sur leur intérêt pour les enfants et la santé publique, et sur les moyens de leur meilleure intégration dans les projets urbains. Pourquoi voit-on les mêmes jeux partout ? Sont-ils l'objet d'une demande sociale ? Quel est leur poids face à la concurrence des jeux vidéo et des autres sollicitations plus ou moins addictives ? Pourquoi certains espaces fonctionnent-ils mieux que d'autres ? En quoi contribuent-ils à la qualité de vie des citoyens (enfants, adolescents, parents...) ? Comment produire des lieux animés ?

Cette réflexion sur les espaces de jeux est née du décalage fréquemment constaté entre l'ambition des projets et leur mise en œuvre effective. Jusqu'à peu, la création d'aires de jeux se traduisait par l'installation de structures monofonctionnelles et stéréotypées dont les enfants se lassaient très vite. Le décryptage des modes de fabrication de la ville a permis d'identifier les freins et les leviers pour concevoir des espaces ludiques attractifs répondant aux besoins de socialisation, de développement et d'épanouissement de l'enfant. Les principales mesures consistent à remettre les finalités du projet au cœur des décisions, en avançant le processus de production de manière collégiale.

Des espaces de jeux incitant à sortir de chez soi

La conception d'espaces à vivre passe en premier lieu par la prise en compte des usages et des besoins des utilisateurs.

Un espace de jeux bien conçu pour les enfants est l'endroit idéal pour se défouler, développer son corps, affiner sa motricité, faire l'apprentissage du danger, surmonter ses peurs, construire, expérimenter, développer l'imaginaire, tisser des liens sociaux. Il doit favoriser le rapport à la nature et l'interactivité. L'enfant doit pouvoir jouer avec l'eau, la terre, le sable, le vent, le soleil, voire le feu, de manière physique ou symbolique, mais aussi avec la végétation, afin d'éveiller ses 5 sens, sa conscience de soi et sa créativité.

Les structures de jeux ne sont pas nécessaires partout, mais les possibilités de jouer sont primordiales pour se cacher, se percher, sauter, faire des équilibres, discuter, se poser, rêvasser, construire, cueillir... , y compris dans les espaces de proximité.

L'espace doit donc être multiusages et dédié à des publics diversifiés et ciblés pour s'adapter à leurs modes de vie, leur genre : les petits, les moyens, les ados, les sportifs, les créatifs, les calmes, les solitaires, les grégaires, les timorés, les téméraires,... Convivial aussi bien pour eux que pour les adultes, accompagnant ou pas, jeune ou vieux, homme ou femme, de toute culture, il permet de se rencontrer, se rassembler, mais aussi de se reposer, voire de jouer ou de s'entretenir (jeu de boules, fitness, parcours sportif, escalade...).

Ces aires de jeux de qualité s'insèrent dans un maillage d'espaces publics accessibles pour favoriser l'autonomie de l'enfant. Leur positionnement dans des endroits stratégiques (au centre-ville, près des écoles, en bas des collectifs, en ouverture sur la campagne...) favorise la réponse aux besoins qui évoluent



selon les moments et le temps dont on dispose dans la journée. Leur lisibilité doit être immédiate, la morphologie urbaine et la signalétique paysagère évidentes, leur environnement sain.

Remettre les usages et la finalité au cœur du projet

Pour créer ces espaces attractifs, les modes de fabrique de la ville doivent changer. La manière linéaire de concevoir les espaces publics contribue souvent à réduire l'ambition du projet. L'un après l'autre, chaque protagoniste prend en compte ses propres contraintes et simplifie la réponse à donner. A force de tendre vers le risque zéro, les enfants n'ont plus de terrain d'investigation, leurs jeux sont standardisés, normés. Il devient difficile de les détourner et de se les approprier.

C'est pourquoi les commanditaires, aménageurs, gestionnaires et usagers (ou leurs représentants) doivent travailler ensemble autour de la table, pour trouver collectivement les solutions aux impératifs, sans perdre de vue les usages et publics à satisfaire. La visite collective d'espaces de qualité est aussi un bon levier.

Le préalable est la sensibilisation de toute la chaîne de décision, y compris les parents, car le bon développement de l'enfant requiert des prises de risque limitées et contrôlées dès le plus jeune âge. Chaque pays se fixe ses contraintes techniques, économiques, sanitaires et d'usage qui varient aussi selon les cultures et les collectivités... Bien qu'il existe des normes européennes de jeux, leur interprétation et la manière de les contrôler influent sur leur mise en œuvre. Contrairement à la France qui surajoute d'autres normes, en Belgique, l'attractivité passe avant tout. « Le droit aux bleus » est acquis car quand aucun accident n'est constaté, c'est que vraisemblablement l'aire est désertée. Les professionnels de santé auraient un rôle à jouer dans l'accompagnement de cette mutation sociétale, et une clarification à faire entre risque sanitaire et amélioration de la santé physique et mentale des enfants.

Le changement est à l'œuvre dans la région rennaise

Dans Rennes et ses environs, les habitudes de conception évoluent grâce aux démarches de concertation dans les quartiers de la politique de la ville (squares du Bonheur ou de Nimègue, parc Berry...), grâce aussi aux opérations d'urbanisme fondées sur les modes de vie ou l'aménagement d'espaces de ressourcement (Chevaigné). Depuis, les projets se multiplient à l'image de l'aire de jeux du parc du Thabor, toujours très fréquentée et où certains jeux sont accessibles aux enfants en fauteuil roulant.

L'évolution des modes de faire, de plus en plus souvent basée sur les usages et les déterminants de la santé, crée de meilleurs plans-guides et des projets plus adaptés à la complexité de notre société. Le but est de voir davantage d'enfants, mais aussi d'adolescent.e.s, jouir d'espaces ludiques multiusages, multiculturels, multigénérationnels et évolutifs. ■

Se défouler, développer son corps, affiner sa motricité, faire l'apprentissage du danger, surmonter ses peurs, construire, expérimenter, développer l'imaginaire, tisser des liens sociaux. ...

Cours de récré, espaces de loisirs... : où sont les filles ?

L'usage d'un espace de jeux est fonction de son attractivité et de la marge de liberté dont disposent les enfants dans la manière de se l'approprier. Cette marge de liberté, variable d'un terrain à l'autre, serait, de surcroît, inégale selon que l'on est fille ou garçon...

Edith Maruéjols, géographe du genre, créatrice du bureau d'études L'ARObE (Atelier recherche observatoire égalité), dénonce dans ses travaux* une répartition genrée des espaces de loisirs, en insistant sur son caractère précoce, générateur d'inégalités. Dès la cour de récré, les filles se trouvent reléguées au rôle d'observatrices, occupant systématiquement les abords d'un espace central (terrain de foot, skate parc...), majoritairement investi par les garçons. Cette inégalité se voit accentuée par les attributions budgétaires : les aménagements orientés vers les activités privilégiées par les hommes représentent environ 80% des dépenses d'équipements sportifs publics.

Les espaces destinés à l'épanouissement et aux loisirs seraient donc essentiellement pensés pour les hommes. Cette réalité pose à la fois la question de la libre utilisation de l'espace public par les femmes et celle de leur libre choix en termes d'aménagement du temps...

* Edith Maruéjols a soutenu sa thèse en 2014 : « Mixité, égalité et genre dans les espaces de loisir des jeunes. Pertinence d'un paradigme féministe ». Ses travaux portent sur les fondements de la répartition genrée de l'espace public. Pour en savoir plus : <https://expertes.fr/expertes/66966-edith-maruejols>

Éléments bibliographiques :

- Intégrer la santé et les usages dans les projets urbains communaux, A. Milvoy, AUDIAR, 2016 <http://www.audiar.org/etude/integrer-la-sante-et-les-usages-dans-les-projets-urbains-communaux>
- Aménager des espaces de jeux favorables à la santé, A. Milvoy, AUDIAR, A. Roué Le Gall, EHESP DSET, in *La Santé en action*, 2015 <http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/sommaires/434.asp>
- Aires de jeux : lieux d'épanouissement ?, diaporama, A. Milvoy, A. Hache, AUDIAR, 2014 <http://www.audiar.org/etude/aires-de-jeux-lieux-depanouissement>
- Réaménagement du square de Nimègue à Rennes, A. Hache, AUDIAR, 2013 http://www.audiar.org/documents_blosne
- Manuel sécurité des aires de jeux en Belgique, 2^e édition, 2003 www.adesio.be/bdl/uploads/documents/.../guide_securite_des_aires_de_jeux_fr.pdf

Personnes âgées, actrices et usagères des espaces publics

Entretien avec Pierre-Olivier Lefebvre, délégué général du Réseau francophone des « Villes Amies des Aînés »

Proposer des espaces publics favorables à la santé et au bien-être de tous les habitants, quels que soient leur âge et besoins, est un postulat déontologique fort et largement partagé. Pour autant, sa mise en pratique concrète ne s'improvise pas. Nous sommes allés rencontrer Pierre-Olivier Lefebvre, délégué général du Réseau francophone des « Villes Amies des Aînés », pour recueillir son éclairage sur les principes et les modalités de mise en œuvre possibles.

De quelle manière un projet d'aménagement urbain, peut-il intégrer les contraintes et besoins des publics avançant en âge ?

La prise en compte des attentes et des spécificités liées au grand âge passe nécessairement par une démarche qui saura réunir, aux côtés des techniciens et élus en charge des délégations sur tous les secteurs, l'ensemble des futurs utilisateurs, avec une place singulière réservée aux habitants âgés.

L'enjeu consiste tout d'abord à mettre en place un certain nombre de repères communs. Un des préalables sera de comprendre les rythmes de vie liés à l'avancée en âge, sans pour autant considérer les aînés comme un public homogène. Les personnes âgées de 60, 75 et 90 ans ne sont pas en effet les mêmes publics. De plus, l'évolution du potentiel physique, psychologique ou mental est une variable qui diffèrera d'une personne à l'autre.

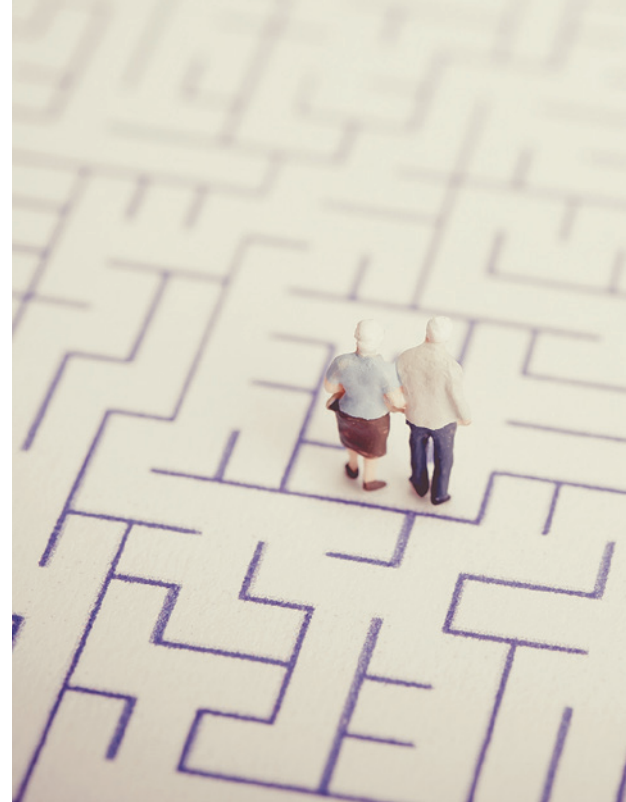
Les différentes fragilités, inhérentes à l'avancée en âge, vont avoir un impact sur la qualité des usages. En tant que telles, elles méritent d'être prises en compte à chaque fois qu'on conçoit un espace public. D'où la nécessité d'y sensibiliser l'ensemble des parties prenantes du projet, dont les professionnels du secteur « technique » - les ingénieurs des parcs et jardins, les services de la voirie... - qui, souvent, considèrent leur travail comme une mission « pour tous ». Or, parfois, une mission « pour tous » involontairement exclut les plus fragiles ou les plus âgés...

Comment ce cheminement collectif se fait-il concrètement ?

C'est en déambulant ensemble dans un quartier, en partageant des observations avec les habitants, que les techniciens vont avancer dans leur perception du public, tout en affinant leur compréhension de l'attente de ce dernier.

Je vous donne un exemple concret. Quand vous interrogez les habitants dans le cadre d'une réunion, vous avez toutes les chances d'obtenir la réponse suivante : « On veut des bancs. » Or, quand vous faites un parcours en marchant, les habitants vont vous dire plutôt : « On voudrait s'asseoir sur notre itinéraire ». Et ce n'est pas du tout la même chose ! Dans ce deuxième cas de figure, vous disposez d'une marge de manœuvre vous permettant d'apporter une réponse plus fine et plurielle. Dans certains endroits, vous allez mettre un assis-debout, dans d'autres, si c'est en pleine nature, un tronc d'arbre, plus loin ça sera un strapontin, ou encore un mobilier urbain qui sera détourné de sa fonction première, comme un grand pot de fleur à la bonne hauteur...

Toutes ces adaptations s'inventent ensemble. L'expertise technique vient toujours après l'expression de l'expertise profane d'usage, et ce sans focaliser la réflexion sur le seul



public âgé, mais en l'étendant à l'ensemble des habitants avec leurs besoins variés. Le vivre ensemble entre générations est essentiel pour que le projet réussisse.

A quoi doit ressembler un espace public, si on veut y voir les personnes âgées ?

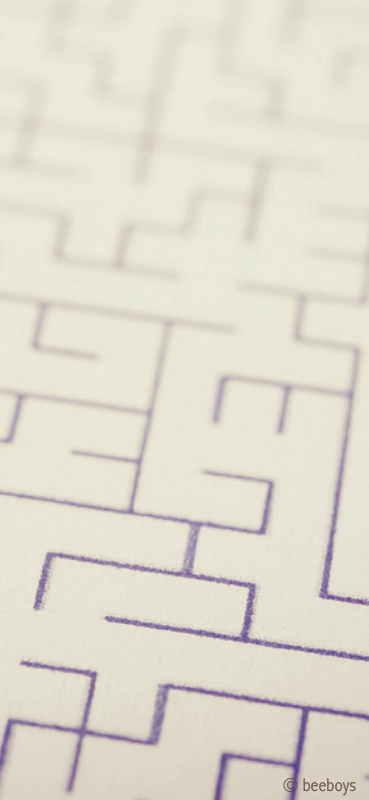
Un espace public accueillant pour les aînés est un espace où ceux-ci pourront trouver des assises, une voirie en bon état, une signalétique claire et lisible, un éclairage public adapté... C'est un endroit où ils pourront se repérer facilement, avoir l'accès aux toilettes publiques gratuites, propres et qui donnent un sentiment de sécurité...

Il existe une dimension non matérielle qui influence tout autant les usages : le sentiment d'acceptation sociale et d'appartenance au monde qui nous entoure.

La qualité de l'environnement physique détermine fortement le sentiment de bien-être et la façon d'appréhender l'espace public. Cependant, il existe une dimension non matérielle qui influence tout autant les usages : le sentiment d'acceptation sociale et d'appartenance au monde qui nous entoure - est-ce que je me sens désiré dans la société d'aujourd'hui ? - qui peut s'altérer avec l'âge.

De quelle manière peut-on agir sur cette dimension non matérielle et pourtant déterminante pour la qualité d'usage d'espaces publics ?

Des nombreuses municipalités essayent de lutter contre l'âgisme, contre ce climat social où les personnes âgées seraient de trop dans l'environnement.



“
Créer
des opportunités
d’usage
intergénérationnel.
”



En parallèle, elles interviennent auprès des personnes âgées elles-mêmes, pour les aider à développer un sentiment d’appartenance à leur territoire de proximité et la confiance dans leur capacité à se l’approprier.

Ce travail préparatoire peut se faire avec des professionnels qui connaissent les publics âgés - les animateurs de développement de territoire, animateurs formés au vieillissement... En amont des réunions, ils vont aller au-devant des personnes, pour faire grandir leur sentiment de capacité, inciter la participation au projet, et *in fine*, encourager le futur usage de l’espace.

En dehors de ce travail de mise en confiance, on va également chercher des solutions d’aménagement concrètes, permettant de créer des opportunités d’usage intergénérationnel.

Pouvez-vous citer des exemples de ce type d’aménagement ?

Cela peut être un physio-parc¹, ou tout autre équipement adapté à la fois aux enfants et aux adultes âgés, permettant de générer des prétextes pour faire des choses ensemble. La présence des animaux est par ailleurs identifiée comme un vecteur du lien intergénérationnel intéressant à exploiter dans les espaces publics. Tout comme les jeux de société : dans les jardins publics des villes de l’Est, on peut ainsi trouver des grands jeux d’échecs ou de dames.

L’espace doit s’organiser de manière à ce que différentes générations s’y plaisent, tout en veillant à ce que les uns ne dérangent pas les autres et que chacun puisse choisir d’entrer en contact avec les autres ou pas.

Il ne faut surtout pas être « intégriste » de l’intergénérationnel, mais avoir du bon sens. Si vous avez des boules de pétanque qui atterrissent dans un tourniquet, ça va mal se passer. Et de même si vous avez des enfants qui jouent au ballon dans le jardin des aînés !

Avoir une intelligence dans l’organisation de l’espace, c’est aider les gens à entrer en contact de manière positive. ■

Propos recueillis par Magdalena Sourimant

¹ Un aménagement d’espace destiné à promouvoir des activités physiques adaptées.

Jardin Jegaden à Brest : réinventer la vie d’un quartier autour d’un espace intergénérationnel

Situé au cœur du quartier Quatre-Moulins à Brest, le jardin Jegaden a été réaménagé en 2014 en concertation avec différents acteurs du secteur. De nombreuses associations, le conseil consultatif de quartier, les habitants (dont les enfants), ainsi que les résidents de l’EHPAD (établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes) Louise-Le-Roux, ont été invités à exprimer leurs besoins et à donner leur avis sur l’avenir de cet espace public alors peu utilisé.

Ce projet visant la réhabilitation d’un espace vert a été une opportunité de réinventer la vie du quartier, avec pour ambition de créer un lieu d’échanges et de convivialité intergénérationnel.

Situé à proximité d’un EHPAD, composé d’espaces de détente, de jeux, de parcours sportifs de tous niveaux (un terrain multisports, un espace de musculation urbaine, une aire pour la pratique de sports doux) et d’une zone polyvalente pour les manifestations, ce parc public accueille aujourd’hui les habitants de tous âges. Chacun peut y venir se ressourcer ou retrouver la compagnie des autres.

Le maintien des relations intergénérationnelles est une préoccupation de la ville de Brest. Actuellement, sur le territoire de la métropole, coexistent plusieurs démarches de concertation associant les seniors, initiées autour de projets d’aménagement urbain.

« Le Lieu Du Quartier » à Auray : rompre l'isolement et renforcer le lien social

Entretien avec Anne et Fabienne, habitantes du quartier du Gumenen à Auray

Pour en savoir plus sur les diagnostics en marchant : <http://www.diagnostic-territoire.org/>



Les « diagnostics en marchant » et les « marches exploratoires », apparus en France à la fin des années 2000, sont des outils de participation des usagers à la définition d'un cadre de vie favorable à leur santé et à leur bien-être.

C'est au cours d'une « marche exploratoire des femmes » organisée dans le quartier du Gumenen à Auray au printemps 2016 (quartier couvert par la Politique de la Ville), que des habitantes ont eu l'idée de créer un lieu d'accueil et d'échanges animé par des femmes, afin de favoriser des liens entre les habitants et renforcer la cohésion sociale.

C'est Anne et Fabienne, deux habitantes du quartier du Gumenen à Auray, qui reçoivent les visiteurs. Avec Nathalie, qui n'a pas pu se libérer pour notre interview, elles sont à l'origine de cet espace de rencontres animé par des femmes du quartier.

Le local est situé sur une esplanade passante, entre des commerces et des associations de services aux personnes. Composé d'une pièce principale, d'un bureau, d'un coin cuisine et de commodités, il est décoré de mobilier hétéroclite joyeusement disposé pour accueillir chaleureusement les visiteurs. Ici, tout invite à se poser et à échanger car l'accueil et l'écoute sont de grande qualité.

Anne et Fabienne, comment pourriez-vous définir ce projet ?

C'est un espace proposé à la population du quartier, soutenu par la Ville d'Auray, l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, et animé par des femmes. Ce dernier point fait la particularité du projet.

Actuellement, l'action est portée par le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles du Morbihan (CIDFF) ; pendant ce temps d'accompagnement, nous nous formons à la gestion bénévole de la future association qui prendra le relais d'ici un an.

Nous adhérons aux valeurs promues par le CIDFF : l'égalité de droit et de traitement entre les hommes et les femmes, la liberté, la solidarité et la fraternité.

Notre ambition est de faire vivre ces valeurs à travers différentes activités proposées aux habitants du quartier :

- des temps d'échanges et de convivialité pour permettre aux résidents du quartier de venir s'informer, discuter, se poser tout simplement ;
- des ateliers participatifs proposés par les femmes qui souhaitent transmettre leurs compétences à toutes et tous sur des sujets de la vie quotidienne : le tricot, la couture, les conversations linguistiques entre personnes de différentes origines (turques, slovaques...)... ;
- l'accueil d'autres associations locales.

Au fur et à mesure, suivant les besoins identifiés, d'autres animations seront mises en place : un volet « information » pour orienter les personnes vers les ressources et les événements locaux (les jardins partagés, le compostage collectif, le conseil des citoyens, la médiation de quartier, les structures sociales, la santé...), le soutien à l'utilisation de l'informatique dans les démarches administratives...

Comment avez-vous eu l'idée de créer ce lieu ?

Nous habitons le quartier et nous souhaitions devenir actrices de sa restructuration ; nous nous sommes alors engagées dans le Conseil des Citoyens en 2016.

Nous avons ensuite participé aux marches exploratoires organisées dans le quartier, repéré des manques, des besoins et les attentes des habitants ; c'est alors que nous avons pu constater qu'il n'y avait pas d'endroit repéré, en particulier pour les femmes, où se poser, échanger, trouver des réponses ou des orientations relatives à leurs préoccupations.

Parmi les femmes habitant dans le quartier, beaucoup restent isolées : des femmes vivant seules ou avec leurs enfants, qui ne connaissent pas les ressources sur lesquelles s'appuyer en cas de difficulté.

La création d'un lieu identifié, situé au centre du quartier, était donc une réponse tout à fait adaptée à la situation. C'est pour cette raison que le projet, présenté au Préfet lors de la remise du diagnostic des marches exploratoires, a retenu son attention et a pu être mis en œuvre rapidement.

En quoi le Lieu Du Quartier favorise-t-il la santé et le bien-être des habitants ?

Le Lieu Du Quartier est d'abord un espace animé par des habitantes pour des habitants ; en cela, le projet permet de tisser et de renforcer des liens sociaux. La gestion participative permet à chacune de proposer une activité qu'elle animera ensuite ; ainsi, les femmes peuvent développer des capacités de transmission de leurs savoir-faire à d'autres personnes.

Nous recevons des femmes de différentes origines, ce qui nous pousse chacune à apprendre d'autres langues et ainsi entrer en relation.

Grâce à ce projet, ainsi qu'à d'autres dynamiques de solidarité présentes dans le quartier, nous apprenons à mieux nous connaître, pour mieux vivre ensemble. ■

Propos recueillis par Hervé Strilka
chargé de projets et d'ingénierie, Ireps Bretagne



Témoigner de l'existence de personnes, de modes de vie (...)
Et cela joyeusement.

© Luigialberto

Les Marches des fiertés : pour « sortir du placard », montrons-nous dans la rue !

Thierry Prestel, directeur de l'Ireps Bretagne

Les manifestations expriment des demandes, des protestations dans l'espace public. Au-delà des revendications, les Marches des fiertés homosexuelles affirment le droit d'exister pleinement et publiquement, pour des personnes et des groupes encore souvent stigmatisés.

New York, 1969. Aux-Etats-Unis d'Amérique, comme dans la quasi-totalité des autres pays, les homosexuel.le.s sont fréquemment l'objet de persécutions policières. Aux vexations et aux brutalités s'ajoutent des conséquences sur la vie sociale, lorsque l'identité des personnes est diffusée dans le public.

Mais nous sommes à la fin des années 60 et l'oppression cesse d'apparaître comme une fatalité : le 27 juin, à l'occasion d'une « descente » de plus au bar Stonewall Inn, les gays, lesbiennes, personnes transgenres se révoltent. Plusieurs jours d'émeutes s'ensuivent. Elles mettront un coup d'arrêt à ces pratiques policières.

Un groupe de militant.e.s homosexuel.le.s décide de commémorer l'évènement. Dès l'année suivante, des marches s'organisent. Elles se développent dans les années 70 à New-York, San Francisco, Berlin, Londres, en Italie, en Belgique... Elles portent les thèmes de la libération et du « coming out » : vivre son homosexualité au grand jour, et non plus de manière cachée. Rapidement, les dimensions revendicative et festive se rejoignent, avec l'affirmation, parfois délibérément exubérante, des identités et modes de vie homosexuel.le.s.

En France, le choix des militant.e.s est d'abord de se joindre à d'autres, s'associant au défilé du premier mai. Les « vraies » Marches des Fiertés, alors appelées *Gay Prides*, débutent en 1981. Elles passeront de quelques milliers de personnes à plusieurs centaines de milliers à partir du milieu des années 90. Des élu.e.s s'y associent fréquemment. La lutte contre le VIH/sida y prend place, aux côtés des luttes contre les discriminations et pour l'obtention de droits comme le Pacs (Pacte civil de solidarité), le mariage pour tous.

Des Marches des fiertés se tiennent désormais, généralement en juin, dans de nombreuses villes de tous les continents. Mais pas partout : des gouvernements ou des maires dits « conservateurs » s'y opposent encore, même en Europe. La métaphore sanitaire délirante assimilant l'homosexualité à une « maladie » et évoquant le « risque de contagion » de la population « saine » n'a pas disparu.

Les Marches des fiertés sont bien un genre particulier de manifestation : avant même de porter des revendications, elles veulent montrer une réalité, témoigner de l'existence de personnes, de modes de vie, « sortir du placard » où certains voudraient les enfermer. Et cela, joyeusement. ■



À Gourin : fierté en centre-Bretagne

L'une des Marches des fiertés les plus fameuses de France est aussi la plus improbable : elle s'est tenue, pendant plusieurs années et avec un succès croissant, à Gourin, une commune morbihannaise de 4 300 habitant.e.s. Initiée par le patron d'une boîte de nuit locale, sous le nom de Festy-gay, elle a rassemblé 5 000 personnes de toute la Bretagne et au-delà.

Surpris.es, réticent.e.s, sympathisant.e.s ou juste amusé.e.s, les habitant.e.s s'y sont habitué.e.s et le Festy gay a pris sa place parmi les événements locaux, à côté de la Fête de la Crêpe. Ce moment public festif et totalement atypique a dû s'interrompre en 2016 : la commune n'avait pas les capacités de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires à la suite des attentats qui avaient frappé la France.



Espaces publics : des usages différenciés

Anne Milvoy, écologue urbaniste à l'Audiar (Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise)

Lorsque l'espace est public, on est tenté de croire qu'il est fréquenté par tous. Or, s'il n'est pas pensé pour accueillir tous les publics, dans la diversité de leurs modes de vie, nombre de personnes n'y trouveront pas leur place. Les personnes en situation de handicap ne sont pas les seules concernées. Les personnes âgées, les femmes, les adolescents, les enfants, les familles, les personnes vivant seules, en situation de précarité, les touristes... ont tous leurs propres exigences qu'il faut décrypter et prendre en compte à chaque fois que l'on conçoit un aménagement public. La culture, l'état de santé... influent aussi sur les usages. De fait, l'accessibilité est d'abord un cheminement mental avant d'être un cheminement physique.

Pour intégrer tous ces paramètres dans la conception, la réflexion sur les parcours d'accès est aussi nécessaire que celle sur la place, le parc ou l'aire de jeux elle-même. La co-élaboration de ces espaces, basée sur les besoins des usagers, favorise de bons résultats.

L'accessibilité dépend avant tout de l'attractivité de la destination. Cependant, la lisibilité du trajet, le confort, le sentiment de sécurité, comme le temps disponible, sont des facteurs importants dans la prise de décision de sortir et de déambuler dans l'espace public.

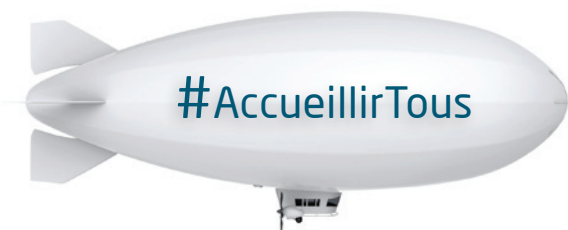
La lisibilité

La lisibilité d'un site procède autant de sa notoriété que de sa facilité d'accès. C'est ce qui déclenche le choix d'un déplacement actif. Bien sûr, la signalétique ou la trame paysagère peuvent améliorer l'orientation, mais l'aménagement d'un espace vivant suppose de le localiser dans un endroit stratégique et de l'inscrire dans un maillage d'autres motifs de déplacement. Les continuités visibles et sans détour permettent de stimuler le flux des piétons et cyclistes. Les changements de direction et les ruptures font perdre de potentiels usagers.

Le confort

Le besoin de confort varie selon les publics concernés. Les personnes « à poussette » rencontrent sensiblement les mêmes difficultés que celles à mobilité réduite avec les obstacles et l'entretien des cheminements : hauteur, étroitesse, entrave des trottoirs (barrière, panneau, poubelle...),

“
Ils devraient
satisfaire toutes
les générations
et la diversité
des modes de vie...
”



...il existe divers outils pour y parvenir : plans de déplacement communaux, marche exploratoire, cartographie collaborative, cartographie sensible...

les trous ou les matériaux de la chaussée... Les personnes âgées ont besoin de haltes régulières, leur parcours doit être jalonné de bancs. La présence d'assise est également indispensable à l'ombre pour l'été et au soleil à l'abri du vent pour l'hiver, près des jeux pour les familles, au calme pour les solitaires, sous un préau pour les ados, avec des tables autour d'un barbecue pour la convivialité... La présence de toilettes rassure aussi bien les anciens que les femmes enceintes, les enfants ou les gros buveurs.

Le sentiment de sécurité

Le sentiment de sécurité influe sur la détermination à sortir. Il varie beaucoup selon les ambiances urbaines et les effets de rupture. La qualité de transition entre les domaines privé et public est primordiale. Les femmes ont souvent les mêmes appréhensions que les personnes âgées. Il faut travailler sur des ambiances rassurantes pour les voir sortir. La présence de nature influe autant que les formes urbaines, la localisation des commerces, des équipements, du patrimoine architectural et historique. L'eau et la végétation sont des éléments apaisants primordiaux, mais il ne faut pas négliger la présence humaine. Le positionnement des lieux de passage autant que les aires de repos ou de rencontre contribuent à tranquilliser. Il faut aussi traiter les secteurs stressants qui obligent à des stratégies de contournement (trafic routier, recoin, friche insalubre ou rassemblement de groupe intimidant).

Les familles répugnent à laisser sortir seuls leurs enfants à proximité de rues passantes pour des questions de sécurité. La plupart des publics, hormis les ados, fuient aussi le bruit. Les jeunes apprécient les endroits où ça bouge, où ils peuvent être vus des copains, mais pas des parents.

La temporalité

Parent pauvre de la réflexion urbanistique, la temporalité agit pourtant à plusieurs niveaux. Les usages sont différents selon les moments de la journée, de la semaine ou des saisons. Le *timing* est serré la semaine, plus lâche le week-end. Il est donc souhaitable d'avoir des espaces de proximité de qualité, en complément des vastes espaces publics plus lointains. Ils peuvent être modestes, mais accueillants, pour offrir un ressourcement quotidien à chacun. Ils devraient permettre aux petits de s'y défouler au retour de l'école et de la garderie, aux adultes de s'y arrêter pour discuter ou se reposer. Les aménagements paysagers de bas d'immeuble, pour peu qu'ils permettent de se rassembler, de se poser, ou se cacher, sauter, faire de l'équilibre, ou d'interagir avec le milieu (cueillette, plantation, construction), sont généralement propices à de nombreuses activités. Chaque square peut avoir, en plus, des attractivités spécifiques permettant aux enfants d'en changer selon l'envie. Quant aux parcs, ils devraient satisfaire toutes les générations et la diversité des modes de vie, en favorisant la présence effective de chacune des « catégories » et la répartition des activités dans l'espace.

Une co-élaboration basée sur les usages

L'accessibilité est une dimension complexe qui nécessite de réfléchir en fonction des besoins locaux, mais aussi selon la configuration générale de la commune. Une attention particulière doit être portée aux populations qui fréquentent peu l'espace public : les femmes et les personnes isolées. Afin de recueillir les pratiques usuelles et à venir, il est préconisé d'associer tous les acteurs en amont du projet, dont les gestionnaires et les usagers. Leur implication est un gage d'optimisation du projet et la base du succès à venir.

Il existe diverses démarches intégrées (Evaluation d'impact sur la santé¹, AEU2², ADDOU³, Espaces de ressourcement⁴, Sociotope⁵...) et divers outils pour y parvenir : plans de déplacement communaux, marche exploratoire, cartographie collaborative, cartographie sensible... Ces approches peuvent être déployées à l'échelle d'une commune, d'un quartier, d'un îlot ou pourquoi pas d'un établissement de santé, pour le bien-être et le ressourcement de chacun. ■

¹ Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils, sous la direction de A Roué Le Gall, EHESP, 2014 <http://rbus-eis.org/>

² AEU2, ADEME, 2013 <http://www.ademe.fr/>

³ ADDOU : une démarche pour co-élaborer des quartiers favorables au bien-être, AUDIAR, 2014 <http://www.audiar.org> et Guide de l'urbanisme et de l'habitat durable, AUDIAR, ALEC, Pays de Rennes, 2008 <http://www.paysderennes.fr/Guide-de-l-urbanisme-et-de-l.html>

⁴ Intégrer la santé et les usages dans les projets urbains communaux, Guide méthodologique et synthèse, AUDIAR, 2016 <http://www.audiar.org>

⁵ Manuel des sociotopes, M Nordström, A Sandberg et A Stähle, édité en version française par AUDELOR et AUDIAR, 2009 <http://sociotopes.eklablog.com/>

Espaces publics favorables à la santé : antagonismes et contradictions

Julie Romagon, chargée d'études, EHESP (Ecole des hautes études en santé publique)

Cet article est issu d'une réflexion construite lors de différents projets réalisés à l'EHESP avec Anne Roué Le Gall, Nina Lemaire, Marie-Florence Thomas, Françoise Jabot et Guilhem Dardier, ainsi qu'avec l'a-urba, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et les membres du groupe de travail ISadOrA.

Les espaces publics occupent une place importante dans la thématique de l'urbanisme favorable à la santé. Touchant à la fois aux questions de mobilité, d'interactions et de cohésion sociale, d'exposition ou de protection face à certaines pollutions et nuisances (air, sols, eau, bruits, chaleur...), ils sont un levier intéressant pour la santé. Pour autant, la question de l'intégration des enjeux de santé dans l'aménagement des espaces publics se heurte à plusieurs défis. La thématique étant récente en France, les acteurs se tournent souvent vers la littérature scientifique internationale pour savoir ce qu'est un espace public favorable à la santé. Or, si les acteurs de la santé publique s'intéressent aux « preuves », ce sont avant tout les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme qui conçoivent et aménagent ces espaces. Passer de la littérature scientifique à la mise en œuvre sur le terrain n'est pas toujours chose facile¹.

Des connaissances scientifiques à la déclinaison opérationnelle

La littérature scientifique internationale est foisonnante sur la question des espaces publics favorables à la santé. Elle cherche à répondre à des questions telles que : qu'est-ce qui va inciter les enfants à utiliser l'espace public pour faire du vélo ou encourager une personne âgée à sortir se promener ? Qu'est-ce qui permet aux gens de se rencontrer et d'interagir dans l'espace public ? L'objectif est d'identifier des configurations validées scientifiquement pour orienter les choix d'aménagement. Les chercheurs identifient souvent des caractéristiques² – accessibilité, sécurité, qualité, « marchabilité »* – qui sont des leviers à considérer pour aménager des espaces publics favorables à la santé.

Cette liste de caractéristiques permet néanmoins difficilement de passer à l'action. Si les connaissances scientifiques valident l'importance de s'y intéresser, elles indiquent rarement comment les décliner, ni quelles configurations sont les plus favorables à la santé. D'autant plus que ces configurations changent nécessairement au regard du contexte et des différents groupes d'individus concernés. D'autre part, les considérations relatives à la sécurité ou l'accessibilité des espaces font déjà partie du quotidien des acteurs de l'aménagement, sans avoir nécessairement besoin de l'entrée « santé ». Leur présenter ces caractéristiques comme recommandations pourrait être contreproductif et aboutir à une *check-list* caricaturale du type : l'espace est sécurisé, l'espace est accessible, il est donc favorable à la santé. La démarche de prise en compte de la santé dans la conception et l'aménagement des espaces publics doit aller plus loin pour inclure certains détails qui ont leur importance.

Gérer les antagonismes au regard de la santé

Intégrer la santé dans l'aménagement des espaces publics implique de considérer plusieurs dimensions. Par exemple, si nous nous intéressons à la promotion de l'activité physique via la pratique du vélo, nous pourrions décider de favoriser le déploiement de pistes cyclables dans un quartier. Il faudra néanmoins réfléchir à l'implantation de ces pistes cyclables pour limiter l'exposition des cyclistes aux polluants³, en éloignant par exemple les pistes des sources d'émission (trafic routier). A cela peut s'ajouter la problématique de la sécurité



“

Trop vouloir sécuriser l'espace peut être contreproductif (...) Par la suppression des impasses et des recoins, l'installation d'un éclairage intense..., on risque de chasser les gens...

”

Femmes et sentiment de sécurité dans l'espace public

En France, la question de la sécurité et du sentiment de sécurité des femmes dans l'espace public est d'actualité⁶. Si, dans l'approche santé, cette question a été identifiée comme une variable influençant les usages des espaces publics (et par conséquent la mobilité, l'activité physique, les rencontres...), la sécurité ne peut pas être le critère prioritaire de l'aménagement favorable à la santé. Trop vouloir sécuriser l'espace peut être contreproductif. En limitant les facteurs propices aux actes d'agression – par la suppression des impasses et des recoins, l'installation d'un éclairage intense...⁷ – on risque de chasser les gens, dont certaines femmes, des espaces publics, désormais froids et peu accueillants.

* Traduction de l'anglais « walkability », favorable à la marche



© dr_verner



© Tomasz Zajda / photomontage : AB/MS - Ireps Bretagne



© Jonas Glaubitz



© Victor Koldunov



© Burlingham

et du sentiment de sécurité, qui conditionne parfois la pratique d'activité physique, ce qui peut amener à considérer l'éloignement vis-à-vis du trafic (sécurité) tout autant qu'un travail sur la visibilité et l'éclairage des pistes cyclables (sécurité et sentiment de sécurité). La réflexion doit donc considérer les différents facteurs qui influencent la santé et les comportements favorables à la santé – ici l'activité physique – et les mettre en regard les uns des autres pour trouver des compromis entre certains antagonismes. Ces compromis doivent également se faire au regard du contexte social et des différents publics.

En effet, les questions d'accessibilité, de sécurité ou d'attractivité ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Un espace accessible pour les adultes ne le sera pas nécessairement pour les enfants. Un espace perçu comme sécurisé pour les hommes ne le sera pas toujours pour les femmes⁴. D'autant plus que les perceptions individuelles, par définition subjectives, jouent beaucoup sur la façon dont les personnes vont investir l'espace public⁵. La prise en compte de ces perceptions est nécessaire, surtout dans un contexte d'inégalités sociales et environnementales de santé, même si cela rend difficile la généralisation de recommandations précises (distance donnée entre des espaces, mesures favorisant le sentiment de sécurité).

Vers un partage des connaissances

Alors comment faire ? La solution n'est pas clef en main. D'un côté, il est légitime que les acteurs de l'aménagement veuillent des éléments opérationnels pour pouvoir intégrer efficacement la santé dans leurs projets. De l'autre, aménager un espace public favorable à la santé ne ressort pas de l'application d'une *check-list*. S'il est nécessaire d'avoir des grandes lignes qui guident l'aménagement des espaces, il est indispensable de les mettre en regard du contexte du projet : à quel endroit, pour quelles personnes, avec quels objectifs pour la santé ?

Ainsi, faire des espaces publics favorables à la santé, c'est avant tout gérer les antagonismes et contradictions entre des caractéristiques

dités favorables à la santé et faire des compromis au regard du contexte et des usages actuels et futurs. L'approche santé permet alors d'exploiter des principes déjà ancrés dans les pratiques de l'aménagement, mais au regard d'enjeux et d'objectifs de santé publique, afin de comprendre dans quelle configuration ils bénéficieraient le plus aux personnes, dans un endroit donné. Pour ce faire, la connaissance issue de la littérature doit être confrontée au terrain et surtout aux expériences des acteurs de l'aménagement qui savent ce qui peut fonctionner. Finalement, aménager des espaces publics favorables à la santé appelle les acteurs de la santé et de l'aménagement à travailler ensemble pour partager leurs connaissances respectives. Ce qui reste aujourd'hui le plus gros défi. ■

¹ Roue Le Gall A, Lemaire N. Urbanisme favorable à la santé. In: Yearbook Santé et Environnement Edition 2017 John Libbey Eurotext. Environnement Risques et Santé; 2017 [Consulté le 27 juin 2018]. p. 201–4. <https://hal.ehesp.fr/hal-01694015>

² Lavin T, Higgins C, Metcalfe O, Jordan A. Health Impacts of the Built Environment - A Review. Institute of Public Health in Ireland; 2006 Jul [Consulté le 1er avril 2016]. <http://www.apho.org.uk/resource/item.aspx?RID=52669>

³ Khreis H, Warsow KM, Verlinghieri E, Guzman A, Pelletier L, Ferreira A, et al. The health impacts of traffic-related exposures in urban areas: Understanding real effects, underlying driving forces and co-producing future directions. *J Transp Health*. 2016 Sep;3(3):249–67.

⁴ Sreetheran M, van den Bosch CCK. A socio-ecological exploration of fear of crime in urban green spaces – A systematic review. *Urban For Urban Green*. 2014;13(1):1–18.

⁵ Hassen N, Kaufman P. Examining the role of urban street design in enhancing community engagement: A literature review. *Health Place*. 2016 Sep; 41:119–32.

⁶ Alouti F. Mieux accueillir les femmes dans l'espace public : le casse-tête des urbanistes et des chercheurs. *Le Monde*.fr 26 juin 2017 [Consulté le 25 juin 2018]. https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/06/26/mieux-accueillir-les-femmes-dans-l-espace-public-le-casse-tete-des-urbanistes-et-des-chercheurs_5151391_3224.html

⁷ Gosselin C. La diffusion de l'urbanisme sécuritaire, sous la pression et en silence. *The Conversation*. 2016 [Consulté le 25 juin 2018]. <http://theconversation.com/la-diffusion-de-lurbanisme-securitaire-sous-la-pression-et-en-silence-66616>



Il peut sembler légitime de s'interroger sur la cohérence du message diffusé vers la jeunesse dans l'espace public.

Les incitations à consommer qui s'y exercent viennent contredire le message de prévention porté par les parents, les enseignants ou les autorités de santé.

Dans l'espace public, l'alcool sans modération ?

Guylaine Benech, consultante formatrice prévention santé

Quelle place occupe l'alcool dans la cité ? A quelles occasions, sous quelles formes, et avec quelle régulation ce produit investit-il l'espace public ? Quelle est la nature des messages transmis aux usagers de l'espace public, et notamment aux mineurs ?

Consommation, vente et usage d'alcool dans l'espace public

L'alcool est physiquement présent dans l'espace public : des boissons alcooliques conditionnées en bouteilles, canettes et autres contenants y sont vendues, transportées, consommées ou abandonnées. La loi française autorise la consommation d'alcool dans l'espace public aux personnes majeures comme aux mineurs, à condition qu'elles ne présentent pas de signes d'ivresse. Une personne interpellée en état d'ivresse publique manifeste sera placée en cellule de dégrisement. Il y est cependant interdit, au même titre que dans les commerces et débits de boissons, de vendre ou de céder à titre gratuit des boissons alcooliques à des mineurs.

Les débits de boissons (bars, cafés, restaurants, clubs...) proposent des boissons alcooliques à consommer sur place ou à emporter. Ces boissons sont parfois consommées en terrasse. L'espace public peut également accueillir des débits temporaires de boissons proposés lors d'événements exceptionnels (braderies, manifestations sportives...). Des consommations en groupes ont parfois lieu dans des jardins publics ou sur des places. Il peut s'agir de groupes d'amis réunis pour l'occasion, comme d'immenses rassemblements plus ou moins spontanés réunissant, notamment lors de « soirées cartables » ou « apéros géants », un nombre élevé de participants, souvent jeunes.

La publicité omniprésente

Les boissons alcooliques sont donc présentes au sens propre du terme dans l'espace public. Elles le sont également de manière symbolique, à travers les messages, de promotion ou de prévention, qui y sont diffusés.

La promotion de l'alcool est possible en France sur des supports variés. Les affiches, enseignes et objets publicitaires (parasols, tables, verres...) sont autorisés et très présents, car offerts par les marques, devant les cafés et restaurants. Ils font partie intégrante du paysage. Le fait d'arborer sur soi une feuille de cannabis est assimilé à une incitation à la consommation de stupéfiants et peut être puni par la loi. Rien de tel concernant l'alcool : le port de vêtements ou d'accessoires (tee-shirt, casquette...) orné du nom ou du logo d'une marque d'alcool est autorisé, et relativement courant. Les véhicules de transport de boissons peuvent, eux aussi, arborer ces noms et logos, y compris ceux qui effectuent des livraisons dans des lieux sensibles comme les cantines scolaires.

La publicité par affichage est autorisée sur différents supports : panneaux, abribus, couloirs de métro, halls de gare, façades d'immeubles et depuis peu, sous réserve que le règlement local de publicité l'y autorise, sur des écrans digitaux animés. Dans les espaces « privés »

#CoherenceDuMessage



que sont les halls de gare et stations de métro, certaines affiches publicitaires atteignent des dimensions colossales, supérieures parfois à 100 mètres de long. La publicité pour l'alcool étant autorisée à certaines plages horaires sur les ondes de radio, elle peut être présente dans l'espace public par voie sonore. Cette situation se rencontre en terrasse de café, dans les transports publics ou à l'occasion de manifestations diverses. Depuis 2010, date à laquelle la publicité pour des boissons alcoolisées a été autorisée sur Internet, les marques d'alcool déploient des trésors d'ingéniosité pour atteindre par ce biais leur cible privilégiée, les jeunes.

L'alcool peut être symboliquement présent dans l'espace public à travers la diffusion de messages de prévention. Ces messages peuvent être relayés sur l'ensemble des supports que nous venons d'évoquer. Toutefois, l'équilibre entre les messages de promotion de l'alcool et les messages de prévention est incontestablement en défaveur de ces derniers. En France, quand les pouvoirs publics dépensent 3 millions d'euros par an en campagnes de prévention, l'industrie de l'alcool dépense 460 millions d'euros pour des opérations de marketing¹. D'après un sondage, les Français sont soucieux de l'impact de ces publicités : 70 % d'entre eux sont favorables à leur interdiction². La promotion de l'alcool était autrefois strictement encadrée par la loi Evin qui, sous sa forme initiale, interdisait la publicité sur les supports s'imposant à tous, et notamment à la radio et par voie d'affichage dans l'espace public, pour protéger les mineurs de l'exposition au marketing de l'alcool. Détricotée au fil des années par des amendements successifs, cette loi aujourd'hui ne remplit plus cette fonction. Les adolescents sont ainsi régulièrement exposés, parfois quotidiennement, à des publicités pour l'alcool, y compris dans leur environnement immédiat, autour des établissements scolaires³.

Des « zones protégées »

La loi rend possible la définition ou la création, par les maires ou les préfets, de zones protégées à l'intérieur desquelles des interdictions plus strictes peuvent être posées. Le maire peut prendre un arrêté pour interdire la consommation, le transport ou la vente à emporter d'alcool sur sa commune, à condition toutefois que cette interdiction soit limitée à un périmètre bien délimité, et à des horaires précis. Le préfet a le pouvoir de créer, s'il l'estime nécessaire, des zones protégées à proximité de certains établissements (lieux de culte, établissements scolaires...) autour desquels il sera interdit d'établir un débit de boissons.

En revanche, la loi française ne donne pas la possibilité à une collectivité locale d'interdire sur son territoire la publicité pour des boissons alcooliques, ne serait-ce que dans des zones limitées, comme par exemple autour des établissements scolaires⁴. Une collectivité locale a certes la possibilité de prendre des mesures complémentaires dans son « règlement local de publicité », mais ces mesures portent sur la publicité en général et non sur un type de produit en particulier. S'il arrive qu'un maire prenne la décision d'interdire l'affichage d'une campagne dont le contenu lui paraîtrait contraire aux "bonnes mœurs", à notre connaissance aucun cas jusqu'à présent n'a concerné une publicité pour de l'alcool.

L'espace public, reflet d'un paradoxe sociétal ?

L'alcool, on le voit, est présent et valorisé dans la cité : l'espace public est en cela un reflet de la société et de la culture française qui lui accordent une place prépondérante. Dans leur gestion publique de l'espace, les autorités semblent privilégier les flux économiques engendrés par la vente et les opérations de promotion de l'alcool, au détriment des enjeux de santé et de sécurité publiques. En 2016, la Cour des Comptes a reproché à l'Etat de ne pas utiliser les leviers d'action à sa disposition pour infléchir les consommations nocives d'alcool en France, d'avoir mis à mal la Loi Evin et de ne pas suffisamment encadrer les activités de lobbying des alcooliers⁵. Autant d'éléments qui se font sentir dans l'espace public, un espace massivement occupé, tout du moins dans nos villes et nos villages, par le marketing de l'alcool. Or, la littérature scientifique a largement démontré l'influence du marketing sur les consommations d'alcool des jeunes. Plus un jeune y est exposé dans son enfance et son adolescence, plus il sera susceptible de consommer tôt et/ou en quantité excessive. Il peut donc sembler légitime, dans ces conditions, de s'interroger sur la cohérence du message diffusé vers la jeunesse dans l'espace public. Les incitations à consommer qui s'y exercent viennent contredire le message de prévention porté par les parents, les enseignants ou les autorités de santé. En outre, les jeunes n'étant pas tous accompagnés de la même manière dans leur exploration de l'espace public, cette situation risque de venir renforcer les inégalités sociales de santé. ■



© Guylaine Benech



© Guylaine Benech

Pour en savoir davantage :

- ANPAA, Guide Repères « Espaces publics et conduites addictives - Les maires peuvent agir », Paris, 2017.
- ANPAA, Un univers alcoolique. La pression publicitaire au quotidien. *Décryptage No32*, Paris, 2018.

¹ Source : INPES (2011).

² Sondage Opinion Way réalisé pour la Ligue contre le cancer en mai 2018.

³ GALLOPEL-MORVAN K., SPILKA S., MUTATAYI C., RIGAUD A., LECAS F., BECK F., La loi Evin relative au contrôle de la publicité en faveur de l'alcool appliquée en France : contenu, efficacité et limites.

⁴ Les collectivités d'Outre-Mer disposent d'un statut particulier.

⁵ Cour des Comptes, Les politiques de lutte contre les consommations nocives d'alcool, Rapport public thématique, Evaluation d'une politique publique, Paris, juin 2016.

Déambulations 2025

Anne Laurent

Nous sommes en 2025. La Loi de Gestion des Lieux Publics (LGLP) est en vigueur. Comme tous les citoyens membres de l'association de défense du droit à déambuler tranquille, je pars à la recherche des espaces encore libres dans ma cité.

Je commence tôt...

8 heures du matin. Je me dirige vers le métro, dont la grille d'accès est encore fermée. Nous sommes plusieurs à attendre en haut des escaliers. Une nouvelle loi vient d'être promulguée : le métro n'est accessible avant 8 heures qu'aux citoyens en possession de la carte EPL (« *Espaces Publics Liberté* »). Le précieux sésame n'est délivré qu'à ceux qui, au cours des 6 derniers mois, n'ont pas été filmés en train de : s'embrasser dans la rue, fumer dans un parc, rêvasser sur un banc plus de 10 minutes... La Loi LGLP comporte 15 articles dont : « *Interdictions relatives à la pratique de démonstrations d'affection ou aux comportements néfastes pour la santé dans l'espace public* », « *Restrictions relatives à l'immobilité dans l'espace public (niveau 1, position assise - niveau 2, position couchée)* ».

J'ai été interdite d'accès aux couloirs du métro après avoir été filmée par une caméra de surveillance en train de fouiller dans mon sac à main pour retrouver mon pass. J'ai fini par en vider le contenu sur un de ces nouveaux plots installés sur le quai. Condamnée à la suppression de ma carte EPL pour 3 mois. Motif : « *Utilisation inappropriée du mobilier urbain et création d'un obstacle à la fluidité du trafic* ».

10 heures. Je tape un code sur mon téléphone, on m'envoie un mot de passe : « *Rutabaga* ». C'est le signal. Les activistes de l'association ont débranché tous les systèmes de surveillance. On est tranquille pour une heure. Rendez-vous sur le toit d'un immeuble, et là... des bancs, des transats, des cagettes pleines de la récolte du jour : carottes, fraises, laitues. Un îlot de résistance, un havre de paix ouvert à tous, un Incroyable Jardin. Un espace ouvert sur le ciel où chacun peut venir se reposer (l'association recommande un minimum de 10 minutes), cueillir, papoter, partager. Sur la porte un grand écriteau : « *Ici espace public libéré !* » Une petite réunion s'improvise : Nanette, la vieille dame du rez-de-chaussée, s'est vue elle aussi retirer sa carte pour avoir franchi la grille du parc réservé aux personnes à mobilité active. C'est plus court de passer par ce parc pour rentrer chez elle, mais elle marche avec une canne et sa lenteur dérange les joggeurs, cyclistes et autres « *trottinetteurs* ». Plus de carte pour 6 mois aux motifs d'obstruction aux pratiques favorables à la santé, de non-respect du code de l'organisation des espaces publics et d'irrespect sur agent de gestion des espaces. Plus question pour elle de fréquenter les espaces publics, aux heures de pointe ou de demi-pointe, sous peine d'une forte amende et de la suppression définitive de sa carte EPL.

Midi. J'ai rendez-vous au resto avec deux copines. Le choix de la table sera crucial, car la terrasse est divisée en espaces : « *non fumeur/fumeur* » ; « *alcohol free/alcohol à flot* » ; « *espace zen/espace papote* » ; « *enfant friendly/enfant t'oubliés* » ; « *espace végan/espace steak frites* ». Le problème, c'est que Julie fume, moi je me prendrais bien un petit verre de blanc, Caroline débarque avec sa poussette, on sait qu'on va faire un peu de bruit, en plus de fumer Julie est végan et Caroline rêve d'une entrecôte... On choisit l'espace « *papote* », le seul qui semble convenir. Sauf que la table d'à côté est sans enfant et que bébé Marcel vient de pousser un cri du fond de sa poussette, que le petit vent frais amène la fumée de Julie dans l'espace non-fumeur, et qu'un occupant de la table végan derrière nous vient de taguer le dos du manteau de Caroline à coup de peinture fluo, après avoir aperçu son entrecôte !

14 heures. Je suis fière de nous. Grâce à notre petit groupe, le restaurateur a compris que s'il continuait comme ça, il risquait de perdre des clients. Surtout que notre arrivée a fait fuir les végans, les fumeurs, les non-fumeurs et les ennemis des enfants ! Il a donc installé un nouvel espace « *OMS* » : « *Ouverture, Mixité et Santé* » - après notre brillantissime démonstration sur les principes de promotion de la santé, la création d'environnements favorables, le droit au choix et l'importance de la vie sociale... Imparable !

Je descends le boulevard. Je tombe sur une manifestation de milliers de jeunes. J'avais oublié ! Le mouvement « *#jeuxdlespace #faismoidelaplace* » a organisé une journée de lutte. Sa revendication : la suppression de l'article 12 de la Loi LGLP relative à la création d'espaces réservés aux jeunes, qui contraint chaque municipalité à mettre en place un cube de verre pouvant accueillir 12 jeunes. Cet article fait suite à une analyse des besoins réalisée auprès des 13-16 ans qui ont déclaré souhaiter disposer d'espaces adaptés au sein des collectivités. Dans une volonté « *d'accéder aux besoins de la jeunesse dans le respect de l'ordre public* », le gouvernement a organisé un concours d'architecture dont le premier article du cahier des charges stipulait : « *Création d'espaces jeunesse, intégrés dans la cité, sans risque pour la sécurité publique et la tranquillité des citoyens, intégrant le concept de dedans-dehors, et le principe de : " Tu fais ce que tu veux mais tu restes visible "* ». Suite à l'installation des premiers cubes, le mouvement *#jeuxdlespace* s'est mobilisé. Ses slogans : « *Je ne suis pas transparent* », « *Jeunesse en bocal, société bancaire* »...

19 heures. Mon téléphone bippe. Un nouveau message codé : « *Piétons et cotillons* » et un itinéraire... qui m'amène au Parc de la Convivialité (rebaptisé après avoir été inauguré sous le nom de Parc de la Tranquillité).



Le trébuché sur un ballon, je bois un verre de jus de fruits servi par le groupe d'ados du quartier, « les horscubes », je croise Julie et le restaurateur en pleine conversation sur un transat bi place, une petite musique arrive du fond du parc. Le groupe « Générations Amies » attaque le bal du soir. Et je retrouve Nanette en pleine explication avec un ado. Elle tente de lui montrer qu'on peut chausser du 44 et ne pas marcher sur les pieds de sa cavalière en dansant. Il pousse un « gnonf » et a l'air un peu sceptique. Mais la jolie Clémentine vient d'arriver : « Gnonf » se redresse et se fend d'un « tu dances ? » Ses baskets taille 44 s'envolent tandis que Nanette bat la mesure avec ses mules à pompons. Elle voit arriver Julien, l'animateur d'« handibal », qui vient la chercher avec un fauteuil roulant. Et voilà Nanette qui tourne au milieu de la piste avec Julien. Le bal s'arrête à 22 heures pour ne pas gêner les voisins. Et le repas du soir sera servi sur place avec les produits du jardin récoltés ce matin. Chacun apporte ce qu'il peut ! Encore un peu de liberté gagnée. ■



“
Création d'espaces jeunesse,
intégrés dans la cité,
sans risque pour la sécurité publique
et la tranquillité des citoyens,
intégrant le concept de dedans-
dehors, et le principe de :
« Tu fais ce que tu veux mais tu
restes visible ».”

© photomontage : AB - Ireps Bretagne

Cette sélection vient en complément des références citées dans la revue. Loin d'être exhaustive, elle propose un échantillon de documents pertinents au regard des sujets traités et de la promotion de la santé. Elle a été réalisée par le centre documentaire de l'Ireps Bretagne.

Actions collaboratives pour la santé des habitants. Le vivre ensemble en ville. Volume 1 / PASSEL Sébastien. Iste éditions, 2017. 147 p.

Cet ouvrage s'appuie sur le projet MOUV (Marche Optimale dans l'Urbain Vert), mené à Nice. C'est une recherche interventionnelle, dont la finalité est d'inscrire la mobilité quotidienne en tant qu'élément fondateur d'une construction territoriale commune, génératrice de bien-être pour les citoyens.

Sport santé et espaces publics / CUGNART Pierre. Institut de recherche du bien-être de la médecine et du sport santé, 30/08/2017.

Et si le sport santé était envisagé sous le spectre de l'aménagement urbain et paysager ? Le point de vue d'un paysagiste concepteur.

En ligne sur : <https://www.irbms.com/sport-sante-espaces-publics> Consulté le 06/07/2018.

Guide référentiel : genre et espace public. Mairie de Paris, 10/2016. 78 p.

Ce guide s'adresse aux urbanistes et aux personnes en charge de l'aménagement, la planification, l'organisation, l'animation et la régulation de l'espace public. Il interroge des compétences variées :

- non seulement les compétences d'architecture, de construction et d'aménagement,
- mais aussi les compétences qui ont trait au « vivre ensemble dans la cité ».

En ligne sur : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/document.pdf> Consulté le 06/07/2018.

Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne / LE BECHEC Carole, BARIBIER Pierre. Ceser (Conseil économique, social et environnemental régional), 06/2016. 280 p.

Le Ceser de Bretagne, au terme de nombreuses recherches, auditions et visites de terrain propose une définition de l'espace public démocratique. Puis, il identifie huit enjeux interdépendants de qualité de vie et propose d'innover en renforçant le pouvoir d'agir des citoyens.

En ligne sur : http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2016-06/rapport_espaces_publics_apres_session_23juin2016_v12_2016-06-23_16-38-3_629.pdf Consulté le 06/07/2018.

Urbanisme et aménagements favorables à la santé. La santé en action, n°434, 12/2015, pp.12-49.

Ce numéro rassemble une synthèse des connaissances scientifiques, puis donne la parole aux acteurs de terrain. Ce sont eux qui conçoivent l'urbanisme pour qu'il participe au bien-être et à la qualité de vie des habitants. Réduire la pollution, faciliter la marche et toute autre activité physique, organiser des transports collectifs écologiques et accessibles à tous, penser un bâti agréable à vivre, réduire les inégalités, tels sont quelques-uns des grands enjeux traités dans ce dossier central.

En ligne sur : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/pdf/sante-action-434.pdf> Consulté le 06/07/2018

Concevoir une voirie accessible pour tous. Paris : Délégation ministérielle à l'accessibilité, 2012. 46 p.

L'accessibilité ne doit plus être une affaire de spécialistes : c'est une préoccupation que chaque usager rencontre de multiples fois, chaque fois que sa mobilité est réduite (...) Il est donc indispensable de concevoir des espaces publics qui tiennent compte de cette mixité d'usage, qui sécurisent sans exclure, qui organisent les circulations de chaque usager sans les isoler, qui permettent une intégration réussie de tous les usagers.

En ligne sur : <http://www.bdsp.ehesp.fr/Base/463494> Consulté le 06/07/2018.

Urbanisme et Santé : un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants / BARTON H., TSOUROU C. Rennes : S2D/Association internationale pour la promotion de la Santé et du Développement Durable, 2004. 178 p.

Un urbanisme pour la santé, c'est un urbanisme pour les habitants. Il met en valeur l'idée que la ville c'est autre chose que des constructions, des rues et des espaces publics, c'est un organisme qui vit, qui respire ; son état de santé est étroitement lié à celui de ses habitants.

En ligne sur : http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0010/102106/E93982.pdf Consulté le 06/07/2018.

Dernières parutions



n° 34 : Santé des femmes... promouvoir l'égalité des chances



n° 33 : C'est quoi un vieux ? Entre l'imaginaire collectif, les chiffres et la vraie vie



n° 32 : Politique de santé... ou santé dans toutes les politiques ?